



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Demande d'examen de la situation réglementaire d'un projet vis-à-vis de la réglementation défrichement (Code forestier)

Réservé DDTM : Numéro de dossier

DEP-22-183-015

Je soussigné(e) :

Civilité Madame Monsieur

Nom / Prénom JEAN GUILLAUME

Adresse ligne 1 Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale

Adresse ligne 2 Le Tholonet CS70064

Code postal / Ville 13182 Aix-En-Provence Cedex 5

Courrier électronique Chargée de mission projet : soline.QUASTANA@canal-de-provence.com

Téléphone(s) Chargée de mission projet : 0442667221

Agissant en qualité de :

Conducteur d'opérations de Maîtrise d'Ouvrage pour la Société du Canal de Provence

Demande par la présente l'examen de la situation réglementaire du projet décrit ci-dessous au regard des procédures d'autorisation de défrichement prévues par le code forestier.

Commune, lieu-dit Bouc-Bel-Air, Les Perroquets

Parcelles cadastrales CL0029 et CL0030

Surface concernée 6000 m² ha - (Surface à défricher)

Description de l'opération
Réalisation d'une réserve d'eau brute de 20 000 m3 pour la sécurisation de l'alimentation du pourtour de l'étang de Berre.

Je joins un extrait cadastral (cadastre.gouv.fr) représentant l'emprise de mon projet et un plan de situation (geoportail.gouv.fr) et tout élément pouvant faciliter la compréhension du dossier (photos, etc.).

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus. J'ai bien noté que cette demande de renseignements ne constitue pas demande d'autorisation de défrichement. Il s'agit d'une demande d'examen de la situation de mon projet vis-à-vis des procédures d'autorisation de défrichement prévues par le code forestier. Si une autorisation est nécessaire, je déposerai un dossier complet dans les formes prévues par les textes en vigueur.

	Le demandeur	Cadre réservé au service instructeur	
Date	21/04/2022	Au vu des éléments transmis et sous réserve de leur exactitude :	Le technicien forestier
Sign.		<input type="checkbox"/> Le projet nécessite un examen plus approfondi (dépôt d'une demande d'autorisation) <input checked="" type="checkbox"/> Le projet ne nécessite pas d'autorisation de défrichement au motif suivant : État boisé depuis moins de trente ans (art. L.342-1 4° du Code forestier)	 Nicolas MILLOT le 02/05/2022
		Pour le préfet et par délégation Patricia LAHAYE, Cheffe du Pôle Forêt 	